

Léon le conseiller
Rêvant sur l'oreiller
Se dit cré nom de nom
Elevons des cochons
Dans ma belle prairie
Faisons la porcherie
Pour sans cesse augmenter
Ma paye de retraité

Chaque jour on peut voir
Avec son arrosoir
Le beau-père à Bluteau
Qui va chercher de l'eau
Pour préparer les soupes
Y mettre des recoupes
Aux compagnons du moine
Qu'on nomme Saint-Antoine

Six mois sont écoulés
Et rien ne peut durer
Voilà Mr Caillaud
Qui réclame pour l'eau
Léon très en colère
Va voir Monsieur le maire
Pensant qu'un grand garçon
Doit aimer le cochon

Caillaud a fait creuser
Le puits en plein rocher

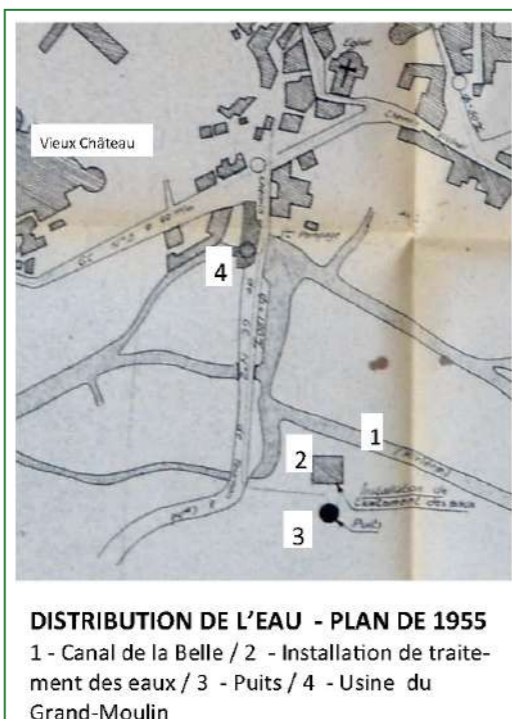
Aucune maladie
Avant la porcherie
Méreau qui n'est pas fourbe
Croit que c'est de la tourne
Qu'il a vu des muqueuses
Par les années pluvieuses

Etc; (Extrait d'un texte de 10 couplets)

En 1951, l'abattoir est construit ; la commune achète à la succession BLUTTEAU un « petit bâtiment sous lequel passe la canalisation du puisage d'eau » (l'ancienne porcherie ?).



En 1955, la Commune de Gençay inaugure la nouvelle station de pompage dans les jardins de la Folie.



Sources :
Centre de documentation « e-vellour » – Centre Culturel – La Marchoise
Archives communales de Gençay
Chansons de colportage et chansons de circonstance de Michel VALIERE – 1975
Centre Culturel Infos – juin 1976
Quoi de neuf à Gençay ? – octobre 1977
Balades Culturelles dans la Mémoire, cahier n° 7 (janvier 2016)
Balades culturelles dans la Mémoire, cahier n° 9 (avril 2017)
Tatan Pauline, scènes et portraits du Poitou de Pierre FORGERIT, Editions de l'Adret, 1985
Entretien avec Gérard MOUSSAC (mars 2023)

BALADES CULTURELLES DANS LA MÉMOIRE

16^e saison - N° 125 - Dimanche 2 avril 2023

LE CHEMIN DE LA FOLIE

Il existe en France, dans de nombreuses localités, des sites appelés « Chemin de la Folie », ou plus simplement « Folie ». Tous les dictionnaires de la langue française donnent la double étymologie du mot « folie », les deux concepts étant issus du latin : d'abord *foliis*, qui signifie « soufflet », ou « vessie gonflée », a donné « fol » (fou), qui désigne une victime d'un trouble du comportement et de désordre mental ; puis *folium*, « feuille », a également donné « folie », qui désigne un abri de feuillages, une cabane champêtre ; par extension, la cabane est devenue construction extravagante, de caractère « rococo », une retraite de loisir dans la nature ; et finalement les deux concepts se rejoignent un peu dans le caractère excentrique de ce qu'ils désignent. Quelques toponymes et lieux célèbres gardent la trace de cette histoire : le quartier de la « La Folie Méricourt » (Paris 11^e arrondissement), s'est développé sur un lieu médiéval de cultures potagères autrement appelé « Les marais du Temple ». Le « Désert de Retz », « folie » implantée en bordure de la forêt de Marly, était une retraite, sorte de parc de loisirs privé, où le propriétaire avait aménagé des « fabriques », constructions évoquant l'Antiquité grecque, l'architecture exotique : tente tartare, pagode chinoise, pyramide, grottes artificielles, etc...

Le cadastre napoléonien

Chez nous, dans l'état actuel de nos connaissances, pas trace d'une quelconque « folie » aristocratique. Mais cependant une curiosité cadastrale qui pose une énigme concernant notre sujet. Sur le cadastre napoléonien (1812), on trouve bien un chemin, apparemment en cul-de-sac, qui longe les terrains en bordure du « Canal de la Belle » ; mais ces terrains sont nommés « Grange aux rondeaux », et donc dépendent directement de la propriété construite au-dessus, sur le coteau, où par ailleurs ont été découverts les vestiges d'une villa gallo-romaine ; mais aucune mention « folie ».

En revanche, deux portions éloignées portent bien le nom de « folie », respectivement « Brandes

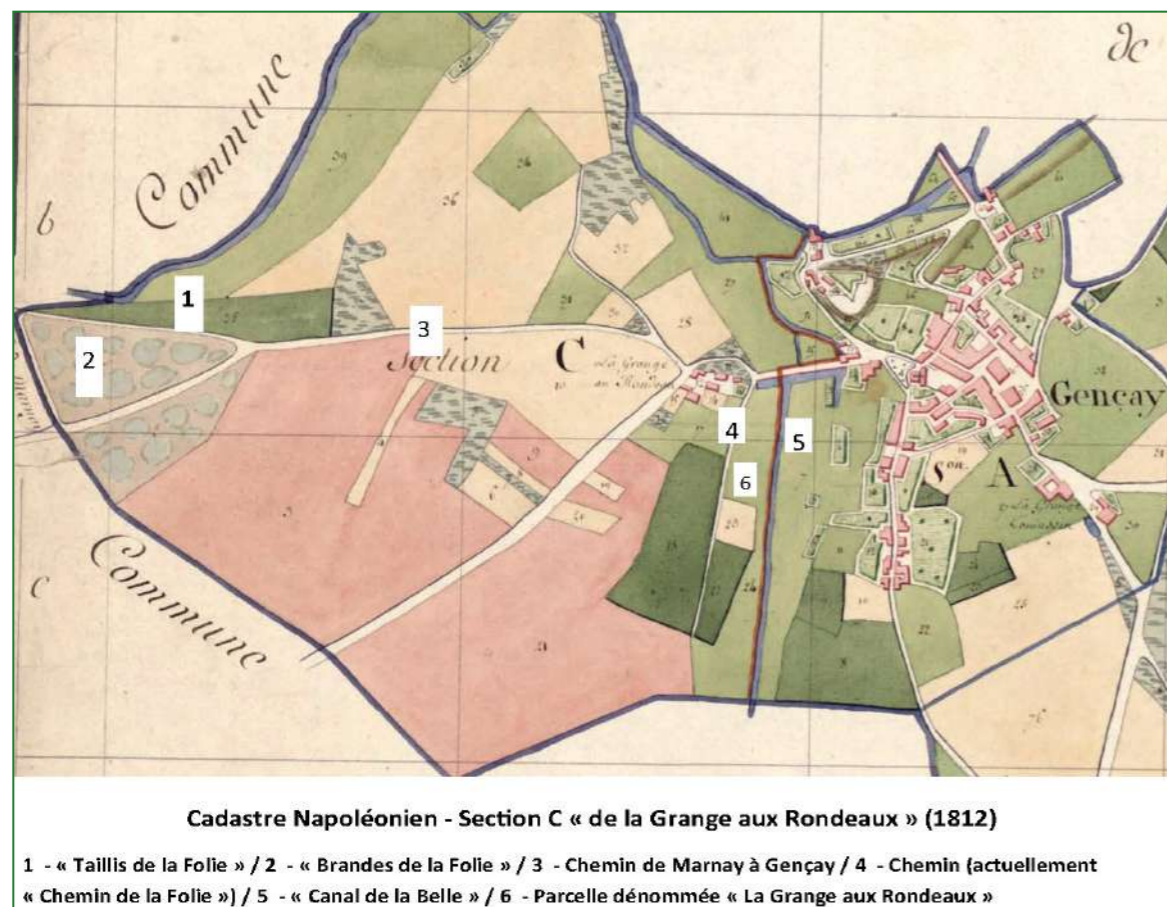
de la folie », et « Taillis de la folie », mais elles sont situées beaucoup plus au nord-ouest, sur le bord de la Clouère (rive gauche), dans l'enceinte actuelle du parc de Galmoisin, de part et d'autre de ce qui était le « chemin de Marnay à Gençay », et en bordure du territoire de la commune de Marnay.

Le mur d'enceinte du Parc de Galmoisin aurait été édifié vers la moitié du XIX^e siècle, sous la responsabilité de la famille Coulard de Puyrenard ; là encore nos connaissances sont incomplètes ; en tout cas, il supprime de fait la liaison vers Marnay. Un membre de la famille, résidant au Château (rive droite) aurait-il aménagé une « folie » de l'autre côté de la rivière ? Mystère... en tout cas, cela ne nous aiderait pas à comprendre le glissement du toponyme vers le chemin que nous visitons actuellement.



Dossier établi par Pierre CHEVRIER
Mise en pages Fernando COLLA
Documentation et iconographie :
Jean-Jacques et P. CHEVRIER

Centre Culturel - La Marchoise (avril 2023)



1 - « Taillis de la Folie » / 2 - « Brandes de la Folie » / 3 - Chemin de Marnay à Gençay / 4 - Chemin (actuellement « Chemin de la Folie ») / 5 - « Canal de la Belle » / 6 - Parcelle dénommée « La Grange aux Rondeaux »

Témoignages

Si nous nous transportons à la fin du XIX^e siècle. Nous avons de précieuses références et descriptions des lieux dans l'ouvrage de Pierre FORGERIT, *Tatan Pauline – Scènes et portraits du Poitou* (éditions de l'Adret, 1985). L'auteur y décrit la vie de son grand-oncle Célestin DEBESSE, menuisier installé près de l'église de Gençay, de son épouse Pauline, et de sa belle-sœur Maria, qui tenait une épicerie à côté de l'atelier du menuisier. Ces trois personnages ont vécu « en pieds de pot » (à trois) à la fin du siècle, et plus précisément sous le mandat du maire MARTIGNY (MARTINI), présenté comme républicain et anticlérical. Célestin possède un peu de bien sur le côteau de la Roche : 15 ares de vigne, un bois taillis de 40 ares et 3 bosselées de terre cultivable où il fait du blé ; il possède en outre un jardin sur le bord de la rivière, d'où un sentier, « dans les églantiers et les chèvrefeuilles », mène vers le bois taillis du côteau. Dans le jardin, il y a une cabane où, le dimanche, Célestin change de pantalon pour travailler en compagnie de son épouse ; à l'heure de la collation, Maria arrive avec son panier, par le Chemin de la Folie ; et tous les trois montent s'installer au bord du bois par le sentier.

Le lavoir de « Tatan Pauline » est installé « à l'ombre des grands peupliers bordant la rivière » ;

il fait face « aux jardins des petites gens du bas-bourg, au lieu-dit la Folie ».

Au moment des vendanges, Célestin va à la Grange à Berry réparer les barriques, et passe voir à sa vigne avant de revenir au bourg en descendant le côteau. Quand il organise sa propre vendange, c'est son voisin qui transporte la cuve avec sa charrette tirée par deux ânes ; mais on ne sait pas par où l'attelage grimpe sur le côteau pour accéder à la vigne. On lit en revanche que c'est Léon Bluteau (tiens !) qui prête la fouleuse, et qu'au moment de la collation, les vendangeurs voient arriver Tatan Pauline par le chemin de la Folie, avec le panier.

Gérard MOUSSAC, qui nous reçoit dans son jardin « de la Folie », nous expliquera comment, durant toute sa jeunesse, il a circulé plusieurs fois par jour, à pied ou en mobylette, par le sentier qui menait du chemin de la Folie au côteau de la Roche, puis à la Grange à Berry, où la famille vivait. Ce sentier, qui n'existe plus, était également le terrain de jeu (« cross » à vélo) de tous les gamins du bourg dans les années 1950-1960.



Une porcherie prophétique

Pendant longtemps, Gençay fut une commune en avance, y compris pour les affaires de pollution, comme on va le voir dans l'anecdote des cochons de Léon BLUTEAU.

De 1895 à 1914, grosso-modo, la vie politique gencéenne est marquée par deux fortes personnalités radicalement opposées : Paul CAILLAUD et Albert MARTINI. A cette époque, entre autres dossiers importants (installation du tramway départemental, séparation de l'Église et de l'État, agrandissement de la place du Marché...), la commune aborde la question de la distribution de l'eau potable et du courant électrique ; les deux ennemis figurent dans la commission des eaux du Conseil municipal. En 1896, MARTINI est adjoint du maire SIRE. Aux élections de 1897, Paul CAILLAUD est élu maire.

Mme AVRAIN, propriétaire de Galmoisin et des terrains qui bordent la route de Couhé, refuse de vendre à la commune les parcelles qui seraient utiles à l'installation d'un système de captage et de distribution d'eau. Dans les discussions, MARTINI démissionne du Conseil municipal. CAILLAUD est réélu maire en 1900, MARTINI est à nouveau membre du Conseil. En 1901, Mme AVRAIN accepte de vendre le moulin pour installer l'usine électrique et les terrains pour le lavoir communal et un abattoir ; mais la famille est réservée quant à l'installation d'un abattoir qui pourrait apporter des nuisances à sa propriété de Galmoisin. De fait, l'abattoir ne sera construit que beaucoup plus tard.

L'administration CAILLAUD traite alors avec la maison AMELIN et RENAUD de Poitiers pour installer le système de distribution d'eau et d'électricité. Un puits est creusé à l'entrée des jardins de la Folie, sous la direction de l'ingénieur GRANGE, sur un terrain acheté au Docteur BAROT ; une canalisation amène l'eau au Grand Moulin. A ce moment, Mr MARTINI souhaite attaquer la commune parce que l'élévation du niveau du déversoir du moulin provoque l'inondation des terrains riverains.

En 1903, la Commune de Gençay produit son électricité et alimente le bourg en eau potable à partir de l'usine du Grand Moulin ; l'ancien éclairage au pétrole est vendu à la Commune d'Availles-Limouzine.

Mais le système fonctionne imparfaitement ; la Commune, contrainte de faire appel à une énergie de complément (locomobile) se retourne alors contre la maison AMELIN et RENAUD ; une nouvelle polémique s'installe.

En 1904, MARTINI est élu maire, après trois opérations de quatre tours

de scrutin ; tout de suite, il confie une expertise à la maison WELLS et CHERON, de Poitiers, concurrent malheureuse de AMELIN et RENAUD dans le premier appel d'offre ; il conteste les décisions de son prédécesseur, et le rend responsable de la mauvaise gestion du dossier ; puis il décide de concéder l'exploitation de l'usine électrique à un industriel ; et la Commune se lance dans une procédure judiciaire contre la maison AMELIN et RENAUD, qui se poursuivra de longues années et sera oubliée à l'occasion de la Guerre de 14, malgré la condamnation de l'opérateur à une forte amende.

De novembre 1908 à mars 1909, une affaire à caractère de vaudeville se superpose aux polémiques en cours. Mr Léon BLUTEAU, conseiller municipal, installe une porcherie, avec la bienveillance du maire MARTINI, tout près du puits communal de l'adduction d'eau. Plainte est déposée contre ce projet, les déjections des cochons étant susceptibles de polluer le forage et la canalisation toute proche. En même temps, l'eau de Gençay n'est pas jugée très apte à la consommation ; on accuse les bornes fontaines du système CAILLAUD ; les résultats d'analyses se font attendre ; des médecins de chaque parti font des communiqués autorisés : MEREAU pour MARTINI, et BRECEON pour CAILLAUD. C'est par le canal de communiqués de presse que les polémiques s'enchaînent et s'enflent (dans *L'Avenir de la Vienne* et *Le Journal de l'Ouest*).

Puis tout d'un coup, les cochons sont enlevés, et l'affaire en reste là. Elle nous laisse une chanson, comme ne savent plus en faire les polémistes contemporains.

Qui veut bien rigoler
A Gençay doit aller
C'est un pays charmant
Tout à fait épatant
Aujourd'hui une histoire
Le fait est bien notoire
Réjouit les habitants
Qui sont de bons enfants

